

« Le massacre de Vaudeurs. » tiré du livre les « Mystères de l'Yonne »

Depuis des générations, lopin par lopin, les Chaperon ont agrandi leur domaine. Ils ont consenti à tous les sacrifices pour faire fructifier leurs terres ingrates, situées aux confins d'une forêt d'Othe aux hivers rigoureux. En cet été 1794, ils sont quatre propriétaires qui, pour conserver l'indivision et éviter de morceler les champs, sont restés célibataires : trois garçons dont Hubert, l'aîné, et une fille, Marie-Colombe. Tous ont dépassé la cinquantaine. Ils vivent là, au hameau les Loges, commune de Vaudeurs (Sénonais), dans la seule compagnie d'un valet de ferme et d'une servante, Marie Drugé.

On les dit riches et peu enclins aux idées nouvelles. Les « idées nouvelles », aux Loges, se traduisent surtout par des réquisitions de céréales que les gens de la ville, ceux de Joigny et ceux de Mont-Armance, opèrent régulièrement et paient en assignats qui ne valent plus rien. Cela, les Chaperon ne le supportent pas.

Aussi, suite à des dénonciations, des recenseurs se présentent afin de mettre la main sur des sacs de blé qui leur auraient échappé, les fermiers ne veulent rien entendre et restent indifférents aux accusations d'accapareurs qui pleuvent sur eux.

Mais, en cette période de Terreur, il ne fait pas bon se soustraire aux mesures administratives. De passage à Sens, le Député Maure, fidèle partisan de Robespierre, a vent de l'affaire. Il enjoint à Louis Moriset, commissaire du district, de faire arrêter « ces brigands ». Pas très rassuré, Moriset s'entoure d'un détachement de treize gendarmes venus de Sens, Joigny et Villeneuve-sur-Yonne.

Le premier messidor (19 juin), à 3 heures du matin, comme le soleil colore déjà la cime des arbres, le convoi se présente devant la ferme des Chaperon. Une porte s'ouvre, le capitaine Dabre, chef de l'expédition, tente de s'y engouffrer, mais Hubert l'arrête sur le seuil, fusil en main. Les deux hommes se toisent du regard. Chaperon consent à ne laisser entrer que deux gendarmes, mais l'officier, « au nom de la loi », entend opérer à sa guise.

Le paysan ironise sur ce déploiement de forces et lui lance « va en chercher encore cinquante et la municipalité et nous vous arrangerons tous ». L'huis se referme. Un coup de feu claque, le gendarme Accard s'effondre. Au même moment, à l'arrière de la maison, le valet, une baïonnette à la main, fonce sur d'autres policiers. Ceux-ci veulent tirer. Leurs armes se bloquent. L'un, Géraud, a la main transpercée ; l'autre, Kuchard, s'écroule, blessé à la cuisse. Dabre tire à tort et à travers, sans résultat. C'est la panique. D'autant que les occupants sont de redoutables tireurs : réfugiés à plus de deux cents pas, les gendarmes entendent encore siffler les balles...

On bat le rappel des bourgs voisins afin d'encercler « le repaire des accapareurs ». Les villageois accourent en masse. Des renforts sont demandés à Sens, où la rumeur se répand qu'à Vaudeurs, il existe une forteresse remplie d'ennemis de la Nation qui tirent sur les patriotes. Maure mobilise la Garde Nationale. Trois cents hommes s'ébranlent, tambour battant, traînant à leur suite deux canons. Mais, ceux-ci fabriqués en 1792 avec le bronze des épitaphes confisquées aux églises, n'ont connu d'autre feu que celui des fêtes civiques. Au reste, jamais la garde sénonaise n'a vécu pareille mobilisation.

Aux Loges, cependant, l'attente se prolonge, angoissante. Kuchard gît toujours à portée de fusil des forcenés. Le curé d'Arce obtient finalement des Chaperon l'autorisation de lui porter secours. Mais à 14 heures, Chatelain,

berger, qui s'approche un peu trop de la façade, est frappé en pleine poitrine. Vers 17 heures, les Sénonais investissent les lieux sous le commandement de Bagard, administrateur militaire, mais, dans le civil, notaire à Montacher. À l'ombre d'un noyer, les officiers arrêtent un plan d'attaque.

À l'arrière de la ferme, cent tireurs feront feu afin d'obtenir une diversion tandis que les canons ouvriront une brèche dans la façade. Moriset fait confectionner par le forgeron de Vaudeurs des « pièces de fer » de calibre voisin. Mais ce succédané se révèle inopérant et l'opération se solde par plusieurs tués et blessés dans le camp des autorités.

Le jour s'assombrit. Parmi les badauds, les plaisanteries fusent et même quelques cris hostiles. Il faut agir. Un vétéran des guerres de Louis **XV**, Valtin, décide alors une charge à découvert. Brandissant une hache, suivi de quelques officiers, il fonce vers la porte, la fracasse, le voici dans la place... Mais un coup de feu le cloue à terre. Les autres rebroussement vite chemin.

La nuit tombe. On entend les Chaperon qui psalmodient le *Miserere*, le chant des morts. Les canonniers, furieux de l'échec essuyé en public, décident d'en finir. Des charrettes de paille sont approchées près des bâtiments ; le feu crépite bientôt. À minuit, la ferme est quasiment brûlée. Une violente explosion retentit dans une gerbe d'étincelles, c'est la réserve de poudre des Chaperon qui saute. Mais les assiégés ne sont pas morts pour autant. Ruisselants de sueur et de sang, affreusement brûlés, ils se massent tous dans l'embrasure d'une fenêtre ; les pistolets s'acharnent contre ces moribonds. N'émergent indemnes des décombres que Marie-Colombe et la servante, qui crie très fort son innocence.

Marie Drugé indique alors aux gendarmes la « cachette » des fermiers. Dans le verger, d'une fosse, on retire deux tonneaux contenant, l'un, deux bisets et demi de grain, l'autre, la même quantité de farine. Tel est l'unique trésor des « accapareurs » : cinq décalitres de céréales ! Voilà pourquoi ils sont morts et, avec eux, cinq assiégeants, sans compter vingt-six blessés. Moriset fait enfouir les cadavres des Chaperon dans la fosse aux tonneaux. Quant aux « braves défenseurs de la loi », ils sont inhumés dans le cimetière de Vaudeurs « pour épargner à leurs malheureuses familles un spectacle déchirant ».

De fait, le retour à Sens, dans l'après-midi du 20, au pas lents des blessés, n'a rien de glorieux. Malgré les discours enflammés de Maure qui, sur l'Esplanade, promet aux veuves et aux orphelins la reconnaissance de la patrie, la foule est surtout frappée par l'attitude fière de Marie-Colombe « entourée de la force armée et, sans effronterie comme sans faiblesse, portant ses regards sur la multitude ».

Traduite devant le Tribunal révolutionnaire, elle gravit l'échafaud le jour même (28 juin) où, à Sens, les Jacobins organisent une cérémonie en l'honneur des victimes.

Un étrange monument est ensuite dressé à Sens « à l'entrée de la promenade Rémy » à la gloire des patriotes défunts. Il est composé de statues provenant des tombeaux d'archevêques récemment détruits dans la cathédrale. Ce cénotaphe ne tarde pas à disparaître comme sera détruite la ferme des Chaperons. Tout souvenir de cette « barrière » est désormais aboli. Aux Loges, sur l'emplacement du drame, dans un vaste champ, se dressent désormais des blés abondants.